



## definition de : une resolution amiable d'un acte de vente en viager (a faire par un notaire)

Par **playa85**, le **27/02/2020** à **15:52**

bonjour a tous....sur les conseils de la chambre des notaires (mais ne comprenant pas le contenu),

je desire savoir si nous annulons un acte de vente (sur l'accord des deux parties : heritier et nous acquereurs du viager) que va donc vouloir dire effectuer chez un notaire, une resolution amiable de l' acte viager , en gros si nous lui redonnons le bien, quelle consequence financiere pour nous (indemnités en plus à lui verser ou nous sommes couverts par la résolution ?)c'est cette résolution par elle même que je veux comprendre en fond... mise à part le fait de payer le notaire pour cette resolution qui est normale ...merci 😊